

Kibungu, le 29 octobre 1957.-

OBJET:

N° 3103 /Just. 1/02/LD.-

Affaire: BUKURU.



A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

ZIGALI.

Monsieur le Substitut,

Suite à votre rappel n° 7997/R.M.P. I0876/D, j'ai l'honneur de vous faire tenir mon procès-verbal n° 176/LD qui est l'exécution de votre Réquisition d'Information n° 5585/R.M.P. I0876/D du 7/9/57.-

L'Officier de Police Judiciaire,-

DE ZUTTER, L.-

## Requisition à Expert et prestation de serment

L'an mil neuf cent cinquante sept le 19<sup>e</sup> jour du mois de octobre

Nous, De Zutter, Luc, R.H. Officier du Ministère Public près le Tribunal de Kibungo. Officier de police judiciaire en Territoire de Kibungo.

Première Instance d'Usumbura résidant à

En vertu de l'article 53 du Code de Procédure Pénale,

Requérons Monsieur le docteur Dupont, médecin à Kibungo

de nous prêter son ministère comme expert dans l'affaire à charge du nommé Bukuru

R.M.P. N° P.V. 187/14

Nous lui avons donné comme mission:

de dire si compte tenu de l'ancienneté relative des blessures et du relativement bon état de la victime RUSHIGAIKI, qui put aller et revenir à pieds de Kibungo, il y a une relation certaine de cause à effet entre ces coups et la mort

L'Expert requis a accepté cette mission et avant de l'accomplir a prêté le serment suivant : Je jure d'accomplir ma mission et de faire un rapport en honneur et conscience.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal.

L'EXPERT REQUIS

Justice n° 51.

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIQUE

L'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE

Dupont

Kibungu

le 25 octobre 1957.-  
deService Médical  
Secteur de Kibungu.-

(1) N° 557 /J.-

---

Réf. n° :

Annexe : A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire  
Bijlage : à KIBUNGU.-Objet :  
Voorwerp :

## PROCES VERBAL DE CONSTAT.-

=====

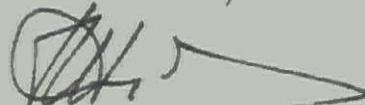
L'an mil neuf cent cinquante sept le dix neuvième jour  
du mois d'octobre,  
Nous soussigé W.DUPONT, Médecin du Gouvernement à  
Kibungu dûment requis par Monsieur DE ZUTTER Luc, R.H.  
Officier de Police Judiciaire à Kibungu en vue de:

- De dire si compte tenu de l'ancienneté relative  
des blessures et du relativement bon état de la victime  
RUSHIGAJIKI qui peut aller et revenir à pieds de Kibungu  
s'il y a une relation urbaine de cause à effet entre ces coups  
et la mort.-

Après avoir prêté le serment suivant "je jure d'accomplir  
ma mission et le faire mon rapport en honneur et conscience"  
Avons constaté ce qui suit:

La victime a été hospitalisée le 11/6/57 pour contusion lombaire.  
L'examen des urines a révélé l'existence de sang d'origine rénale;  
la température s'est élevée de façon continue jusqu'à atteindre  
42 le 14/6 jour de la mort que nous estimons être due à un  
éclatement rénal consécutif à la contusion.-

Le Médecin de Secteur  
Dr. W.DUPONT.,



Médecin des Hôpitaux Assistant.-

PRO-JUSTITIA.

P.V. n° 176/LD.  
Complément du P.V. n° 187/H.-

L'an mil neuf cent cinquante sept, le vingt-cinquième jour du mois d'octobre, devant Nous DE ZUTTER, Luc, Robert, Hubert, Officier de Police Judiciaire à compétence générale à Kibungu nous trouvant à Rukira, comparait le nommé LYAMUGWIZA, préqualifié qui répond comme suit à nos questions:

- Q. Suite à l'enquête, il paraît que RUSHIGAJIKI s'est battu le 12/6/57, un mercredi mais est-ce que ça ne serait pas la semaine avant le 5/6/57 ?  
R. Non, je suis sûr que Bukuru et Rushigajiki se sont battus mercredi le 12 juin, je me rappelle bien qu'il y avait une réunion, tenu par Monsieur l'Agent Forestier, jeudi le 13 octobre ici à Rukira, le jour avant ils s'étaient battus et le mercredi et le samedi de la même semaine RUSHIGAJIKI est décédé à l'hôpital de Kibungu.  
Q. Le jour que Rushigajiki est venu chez vous, s'est-il plaint d'un mal ou d'une douleur quelconque ?  
R. Non, Il n'a rien dit, j'ai remarqué qu'il se portait bien, mais il paraît que les douleurs ont commencé le jour que la victime est allé au Tribunal de Nyarutunga (vendredi le 14 juin) en revenant.  
Q. Vous n'avez plus vu Rushigajiki, le vendredi soir ou le samedi matin ?  
R. Non.

.../ Le comparant.

Comparait ensuite Segahangura, préqualifié qui répond comme suit à nos questions:

- Q. Suivant votre dernière déclaration, Bukuru et Rushigajiki se sont battus le 5 juin et non le 12 juin ?  
R. Je ne me rappelle pas exactement.  
Q. C'est pas comme ça : Rushigajiki s'est battu un mercredi, le lendemain il est venu chez le s/chef Lyamugwiza lequel a envoyé Rushigajiki le même jour à Kibungu. Le lendemain donc le vendredi Rushigajiki est allé au Tribunal à Nyarutunga. Le samedi vous êtes allé demander l'ambulance, elle a pris la victime, ensuite Rushigajiki n'est-il pas décédé le même jour ?  
R. Oui.  
Q. Donc ils ne se sont pas battus mercredi le 5 juin ?  
R. Vu que Rushigajiki et Bukuru se sont battus un mercredi et dans la même semaine Rushigajiki est mort, le 15 juin.  
Q. Dites-moi un peu comment votre oncle a commencé à se sentir mal et quel jour ?  
R. J'ai accompagné mon oncle pour aller au Tribunal de Nyarutunga. En revenant, arrivé à Ntaruka, Rushigajiki m'a dit qu'il y a quelque chose qui le surprend et qu'il ne peut pas continuer, de sorte que je l'ai transporté sur mon vélo.  
Q. De quelle douleur se plaignait-il ?  
R. Mal au dos, au ventre, aux côtes et aux cuisses.  
Q. N'avait-il mal à la tête ?  
R. Non.

.../...

Q. Le lendemain votre oncle se portait-il mieux ?

R. Au contraire, il ne savait plus se bouger, c'est dans cette matinée que je me suis rendu à Kibungu pour demander l'ambulance.

Q. Est-ce que Rushigajiki a payé les frais d'inscription là-bas au Tribunal ?

R. Je ne sais pas, à ce moment là ~~j'étais~~ je n'étais pas avec lui, je l'ai rencontré en revenant de Nyarutunga.

Note: O.P.J.: Après nous être informé au Tribunal, il paraît que Rushigajiki n'a pas payé les frais d'inscription, vu que ~~l'expatrié~~ l'affaire dépassait leur compétence. Le Greffier a envoyé le plaignant chez le Chef Kanyangira, qui se trouvait à ces jours à Rukira, et le Chef à son tour a envoyé le nouveau de la victime, nommé Segahanura, à Kibungu pour déposer plainte auprès de l'OPJ.

Le comparant(empr.digitale)

Comparait ensuite la nommée Kamuyumbo, épouse de la victime préqualifiée, qui répond comme suit à nos questions:

Q. Rappelez-vous exactement le jour du dispute de votre mari avec Bukuru ?

R. C'était un mercredi, le lendemain il est allé à Kibungu, le surlendemain à Nyarutunga (au tribunal) et le samedi il est décédé à l'Hôpital.

Q. Quand est-ce que votre mari a commencé à se sentir mal ?

R. Le même jour de la bataille, il m'a dit qu'il souffre à la partie génitale, mais que ce n'est pas tellement grave pour qu'il n'aille pas déposer plainte à Kibungu.

Q. Le même jour, votre mari est-il rentré chez lui.

R. Non, il est parti directement à Nyarutunga.

Q. Donc ce n'est que le vendredi soir que vous avez revu votre mari ?

R. Oui, il est entré le vendredi soir avec son nouveau Rushigajiki.

Q. Votre mari se portait-il vraiment à son retour ?

R. Oui, il se plaignait qu'il souffre beaucoup aux organes de la partie génitale; il s'est couché, pendant toute la nuit il n'a pas fermé un oeil. J'ai cherché des médicaments indigènes pour cauffer l'endroit où il se sentait mal. Le lendemain vu qu'il n'allait pas mieux, on fait venir l'ambulance.

Q. Votre mari n'avait pas mal au dos ?

R. Non, il n'a rien dit.

La comparante (empr.digitale).

Je jure que le présent procès-verbal est sincère,-

L'Officier de Police Judiciaire,-

DE ZUTTER, L.-